Liberté | Égalité | Fraternité

Nouvelle-Calédonie

Subdivision administrative sud



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	84/23/IX	Confiant un mandat spécial au Maire, Monsieur Eddie LECOURIEUX et à des élus municipaux, Monsieur Lionel PAAGALUA (9ème adjoint), Madame Sandrine WANTARTASIPAN (conseillère municipale) et Monsieur Romuald PIDJOT (conseiller municipal)	Approuvée
2	85/23/IX	Habilitant le Maire à verser une subvention en faveur de l'association française des Maires de Nouvelle-Calédonie, pour l'exercice 2023	Approuvée
3	86/23/IX	Approuvant le plan de financement et habilitant le Maire à signer la convention de financement correspondante avec l'Etat pour l'assainissement aval du giratoire Palmeraie au Pont-des-Français	Approuvée
4	87/23/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports, pour l'exercice 2023	Approuvée
5	88/23/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la culture, pour l'exercice 2023	Approuvée
6	89/23/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'enseignement, pour l'exercice 2023	Approuvée
7	90/23/IX	Habilitant le Maire à verser une subvention (2ème partie) en faveur de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) pour l'exercice 2023	Approuvée
8	91/23/IX	Accordant une remise de calculatrices et de Bescherelle aux élèves de CM2 des écoles primaires publiques et privées de la Ville	Approuvée
9	92/23/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la sécurité, pour l'exercice 2023	Approuvée
10	93/23/IX	Habilitant le Maire à signer une convention avec l'association pour l'accès au droit et l'aide aux victimes (ADAVI) et à lui verser une subvention pour l'exercice 2023	Approuvée
11	94/23/IX	Portant cession à titre gratuit de l'équidé nommé QUICKLY DES GROTTES	Approuvée
12	95/23/IX	Rendant compte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal	Approuvée

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 22 septembre 2023.